

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE

Par arrêté du **16 AOUT 2016** et sur demande de Monsieur le Maire de La Farlède, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions nécessaires à la création d'une réserve foncière dans la zone d'aménagement différé du Grand Vallat à La Farlède, au bénéfice de la commune de LA FARLÈDE.

Ces décisions relèvent de la compétence du préfet du Var.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de La Farlède.

L'enquête se tiendra du lundi 3 octobre 2016 au lundi 17 octobre 2016 inclus, en mairie de La Farlède, soit 15 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition pendant cette période, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

Lieu	Jours	Heures
Mairie de La Farlède Direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Hôtel de ville Place de la Liberté 83210 LA FARLEDE	du lundi au vendredi inclus	de 8 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures

Il pourra également faire part de ses observations, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Monsieur Henri DUCATILLON, Ingénieur – Directeur de centrale électrique en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par le président du tribunal administratif de Toulon, pour conduire cette enquête.

Monsieur Michel METIVET, Officier du corps technique et administratif de l'armement au ministère de la Défense (en retraite), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le président du tribunal administratif de Toulon, pour remplacer le titulaire en cas d'empêchement. Il exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, à l'adresse précisée ci-dessus, aux jours et heures indiqués ci-après :

Jours	Heures
Lundi 3 octobre 2016	de 9 heures à 12 heures
Mardi 11 octobre 2016	de 14 heures à 17 heures
Lundi 17 octobre 2016	de 14 heures à 17 heures

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents pourront être consultés en mairie de La Farlède et au bureau du développement durable de la préfecture du Var, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sur demande auprès du bureau du développement durable de la préfecture du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.